Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260423-D2026_28-DE

Commune de Mérillac
Séance du 23 avril 2026
Délibération n°2026-28

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le 23 avril 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Rudy CAVALHEIRO *(pouvoir à Hervé MORIN)*, Isabelle BOUGAHAM *(pouvoir à Sylvie HUET)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-28. Représentation du bassin de vie de Merdrignac et de Loudéac communauté dans divers organismes.

Le bassin de vie de Merdrignac doit être représentée à l'*Office de Développement Culturel du Mené* (ODCM) et au *Centre Intercommunal d'Action Sociale* (CIAS). Les représentants seront désignés dans le cadre de l'entente Hardouinais-Mené et non par la seule commune de Mérillac. Des candidatures peuvent cependant être proposées. Au sein de l'ODCM, les candidatures de Rudy CAVALHEIRO et Hervé MORIN ont été proposées, respectivement comme titulaire et suppléant. Au sein du CIAS, la candidature d'Hervé MORIN est proposée. Il est précisé que seul un conseiller communautaire peut candidater à son conseil d'administration.

Loudéac communauté Bretagne centre doit être représentée dans de nombreuses structures. Les représentants seront désignés par le conseil communautaire. Les candidatures suivantes ont été proposées. Au sein des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin « *Eaux & Vilaine* » et « *Rance - Frémur - Baie de Beaussais* », la candidature d'Hervé MORIN a été proposée. Au sein du *Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Centre-Ouest*, la candidature de Dominique DELAUNAY a été proposée. Au sein du *Comité d'Action Culturelle (CAC) Sud 22*, la candidature de Rudy CAVALHEIRO a été proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ces candidatures.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.